

Questions-réponses n°1 en date du 02/09/2026**Objet du marché :****Remise, collecte, affranchissement et expédition du courrier**

Question : *La partie Démat doit-elle être intégrée absolument dans l'offre et non en lot séparé ? car si c'est le cas, ça veut dire que toute petite ou moyenne entreprise qui ne dispose pas d'un système de dématérialisation est écartée directement ?*

Réponse de la Ville de Valenciennes

La volonté de la Ville de Valenciennes en cette matière est clairement celle, exprimée au CCTP, de conclure un marché reprenant une solution de dématérialisation, dans le même lot que les autres prestations de remise, collecte, affranchissement et expédition.

Toutefois, ça ne signifie pas que toute petite ou moyenne entreprise soit écartée d'emblée puisque la possibilité est laissée aux candidats qui le souhaiteraient de se présenter en groupement (article 2.2 du RC) ou en tant que candidat individuel avec sous-traitance.